

EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 19 mai 2026
Délibération n°6-6

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine GUALTER

Présents : Mrs PEBE Jean-Marc, WEIHSS Pascal, CUGNO Adrien, GUILMARD Ludovic et MATEOS Yannick
Mmes GUALTER Marie-Christine, CUGNO Marielle, ARTIGUES Martine, ANNOVAZZI Christelle, ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana, LAFFORGUE Marie-Ange et PAVAN Eva

Absents excusés : BOTTAREL Sébastien, FERRANDI Pierre, MENNAÏ Sahra

BOTTAREL Sébastien donne procuration à PAVAN Eva
FERRANDI Pierre donne procuration à WEIHSS Pascal
MENNAÏ Sahra donne procuration à CUGNO Marielle

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE 2026 VILLAGE DE VACANCES N ° 1

Madame le Maire informe le Conseil que le montant inscrit en dépenses de fonctionnement au chapitre 023 (21 162,68 euros) est différent de 500,00 euros avec la somme en recette d'investissement au 021 (21 662,68 euros). Afin de rectifier cette incohérence, il convient d'augmenter l'article 023 (chapitre 023) de 500 € et de diminuer l'article 6061 (chapitre 011) de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les crédits nouveaux ci-après :

Chapitres	Articles	Section fonctionnement	Crédits votés	Augmentation ou diminution de Crédits
011	6061	Fournitures non stockables	43 000 €	- 500 €
023	023	Virement à la section investissement	21 162.68 €	+ 500 €
		Dépenses	64 162.68 €	0
		Recettes	0	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
La Maire

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12+3 procurations
VOTES : Contre 0 Pour 15
Date de convocation : 13 mai 2026
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

